



Pensionskasse Musik und Bildung
Caisse de Pension Musique et Formation
Cassa Pensioni Musica e Educazione

Info Prévoyance 2020

N° 1



Informations

- prévoyance professionnelle vaste
- compétence
- conditions équitables
- stratégie de placement prudente
- administration simplifiée

www.musikundbildung.ch

Déménagement du secrétariat de la Caisse de pension dans de nouveaux locaux

Étant donné que les locaux du bureau de la Marktgasse 5 sont en cours de rénovation et que le fonctionnement des activités n'est pas possible durant la phase de rénovation, la Caisse de pension Musique et Formation déménagera **à la Dufourstrasse 11 à 4052 Bâle le 1^{er} avril 2020**. L'équipe du secrétariat et le conseil d'administration se réjouissent de prendre possession des nouveaux bureaux.

Développement solide dans des conditions générales favorables

Le Conseil de fondation de la Caisse de pension Musique et Formation, qui est dans une nouvelle composition depuis le 1er juillet 2019, porte un regard positif sur un exercice d'exploitation 2019 réussi. Grâce à l'évolution positive du marché boursier, un rendement de 13% a pu être réalisé sur ses investissements autogérés, qui représentent environ un tiers du total des actifs. Ce bon résultat est gratifiant, mais ne doit pas occulter le fait que le haut boursier ne durera pas éternellement.

Gestion responsable

Avec la réserve de fluctuation, La Caisse de pension Musique et Formation est bien préparée à toute baisse des rendements. En outre, des réserves de 35 millions de francs ont été constituées en 2019 pour compenser les pertes qui résultent des départs à la retraite dans le domaine obligatoire, en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et des retours sur investissement souvent faibles. Compte tenu du bon résultat des investissements autogérés, de la constitution des réserves de fluctuation et de la compensation des pertes de retraite, le Conseil de fondation a fixé le taux d'intérêt sur les avoirs vieillesse à 1,5% pour 2020. Il est donc supérieur au taux d'intérêt minimum de 1% fixé par le Conseil fédéral. Les taux des cotisations restent inchangés pour 2020 et 2021.

Changements administratifs

Depuis janvier 2020, les pensions sont versées mensuellement et non plus trimestriellement. Les paiements sont effectués entre le 5 et le 10 du mois. A la fin 2019 le secrétariat de la Caisse de pension Musique et Formation a mis en service un nouveau système informatique qui permet d'optimiser les procédures administratives, ce qui est très apprécié principalement par l'équipe du secrétariat. La mise en œuvre du nouveau système s'est bien déroulée et pour les assurés, ce changement de système sera reconnaissable à la nouvelle présentation du certificat d'assurance.

Le Conseil de fondation Caisse de pension Musique et éducation

Organe d'application/Interlocuteurs

Caisse de Pension Musique et Formation

Marktgasse 5, 4051 Basel

À partir du 1^{er} avril 2020: Dufourstrasse 11, 4052 Basel

T +41 61 906 99 00

www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante

christine.stuecker@musikundbildung.ch

Angela Corbella, spécialiste en assurances sociales

angela.corbella@musikundbildung.ch

Sabrina Demontis, spécialiste en

assurances sociales

sabrina.demontis@musikundbildung.ch

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Hans Peter Schenk, Président

Bettina Michaelis

Thomas Saxer

Représentants des salariés

Flavio Dora, Vice-président

Stefan Erl

Roland Huber

Office de surveillance/Conseil

Office de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

Organe de contrôle

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

Assureur

AXA Leben AG, Winterthur

Conseil en investissement

Algofin AG, St. Gallen

Asset Management

Credit Suisse, Basel

Fondatrice

Association Suisse des Ecoles de Musique

Organe d'application

T +41 61 260 20 70

info@musikschule.ch

